

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.37

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	9

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Maëva GAUTELIER à Stéphan PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**CHARTRE**  
**D'ENGAGEMENT**  
**POUR LE PLAN**  
**D'ACCELERATION**  
**POUR LA**  
**TRANSITION**  
**ECOLOGIQUE 2023-**  
**2028 – PACTE**

Le département a mis en place « *le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique – PACTE* ».

L'enjeu de ce dispositif est de réduire l'impact du changement climatique et accompagner les évolutions profondes et nécessaires des comportements individuels et collectifs.

L'action conjointe du département et des communes doit mener à améliorer le quotidien des provençaux : mieux habiter, mieux bouger, mieux manger, mieux respirer.

Par convention, le département s'engage à accompagner les communes dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires ciblées dans le PACTE.



- Réduire la consommation d'énergie ;
- Réduire la consommation et restaurer le cycle de l'eau ;
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Préserver les espaces naturels sensibles (ENS), la biodiversité et les paysages de Provence ;
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission ;
- Restaurer le lien Hommes-Nature.

Chaque signataire restera libre de définir sa contribution à ces objectifs partagés. Ainsi, chacun s'engagera sur des actions et des objectifs dont il définira les modalités opérationnelles de mise en œuvre.

Un observatoire de PACTE sera instauré pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés.

A ce titre, la plateforme HOP ! sera le relais de ces résultats auprès des citoyens, afin de susciter la mobilisation de tous, au-delà des acteurs publics et institutionnels.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches du Rhône et la charte d'engagement pour le « Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 - PACTE ».

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 04 avril 2024,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la charte d'engagement pour le plan d'accélération pour la transition écologique 2023-2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches du Rhône et la charte d'engagement pour le « Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 - PACTE ».

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.